

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déconfinement : dans le contexte de la crise sanitaire du COVID19, l'ADVOCNAR demande que le transport aérien, activité polluante reposant sur l'utilisation massive d'énergie fossile et fulgurant vecteur de transmission des pandémies, prenne le virage indispensable pour sauvegarder le bien commun.

Dans un communiqué du 27 janvier 2020, l'OMS reconnaît le risque de propagation du virus apparu dans la ville de Wuhan, imposant pôle de transport international, mais « *déconseille d'appliquer à la Chine des restrictions au transport international* »¹, décision saluée par l'OACI. Pour ne pas contrarier les échanges internationaux d'un seul pays, cette décision désastreuse a eu pour conséquence de mettre à l'arrêt la quasi-totalité du trafic aérien mondial.

Pris de court par l'ampleur de la crise sanitaire, la plupart des Etats ont **protégé la santé de leurs citoyens et non l'activité économique**. Cette crise a révélé l'ampleur des inégalités de notre système économique et sera grave pour beaucoup de professions. Juguler cette pandémie est prioritaire ainsi qu'éviter l'apparition de nouvelles crises.

L'aspect positif de cette situation, c'est la **baisse** des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions sonore et chimique en particulier liées aux transports aérien et routier. Nous serons en 2020 sur la bonne trajectoire qui nous permettra d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, conforme à l'accord de Paris. Comme toute évolution subie met à mal nos démocraties, il faut nous préparer à inventer collectivement le monde de demain plus résilient et **plus respectueux du vivant**.

Cette nouvelle organisation, moins consommatrice d'énergie et comprenant moins d'échanges internationaux inutiles, doit satisfaire les besoins essentiels des êtres humains. **Le transport aérien n'étant pas un secteur indispensable à la vie sur terre**, il n'y a pas de justification à maintenir une fiscalité attractive (kérosène non taxé, absence de TVA...) qui a nourri sa croissance exponentielle dans les dernières décennies.

En conséquence, l'ADVOCNAR demande une action de bon sens : que le trafic aérien soit repensé pour ne pas nuire à notre santé ni à celle du vivant dans son ensemble. L'engagement climatique de l'accord CORSIA n'est pas compatible avec les préconisations du GIEC visant à maintenir notre planète à une température adaptée aux conditions de survie des espèces non encore décimées par notre consumérisme débridé.

A titre d'exemple, rappelons que notre mode de production essentiellement basé sur l'énergie fossile est responsable de **la pollution de l'air**, qui tue 9 millions de personnes par an dans le monde² (790 000 en Europe dont 48 000 en France). Les autorités ont décidé de privilégier la santé aux dépens de l'économie, il est urgent et indispensable de réduire les atteintes à l'environnement pour sauver des vies.

Pour tout contact : Patric Kruissel 06 08 04 28 25
Françoise Brochot 06 79 51 25 60

¹ https://www.who.int/ith/2019-nCoV_advice_for_international_traffic/fr/

² <https://www.bfmtv.com/actualite/la-pollution-de-l-air-fait-9-millions-de-morts-par-an-dans-le-monde-selon-une-nouvelle-etude-1651154.html>